

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service aménagement, biodiversité et eau Unité Police de l'Eau

Dossier suivi par : Amandine GUERSING

Tél.: 03 87 34 83 50 Fax: 03 87 34 34 19

Mél: amandine.guersing@moselle.gouv.fr

Réf.:

Objet : Dossier de déclaration concernant des travaux

d'entretien sur le cours d'eau « la See » à

BERTRANGE

Accord avant le délai de 2 mois

PJ: Fiche de renseignement descriptive du IOTA

Monsieur le Maire Mairie de BERTRANGE 4, Grand'rue

57310 - BERTRANGE

Metz, le 12 janvier 2015

Monsieur le Maire,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

des travaux d'entretien du cours d'eau "la See" à BERTRANGE

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 2 septembre 2014, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier devront être affichées pendant une durée minimale d'un mois en mairie. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

Valerie Antoine-Potier